

RAPPORT EURHO-GR® 2017

RÉFÉRENTIEL **RSE**
POUR LE SECTEUR DU
LOGEMENT SOCIAL

PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL EURHO-GR®

Ce rapport répond aux exigences du niveau 2 d'EURHO-GR

1. l'ensemble des indicateurs EURHO-GR® sont inclus dans les tableaux de reporting
2. les données fournies ont fait l'objet d'une vérification de cohérence par DELPHIS
3. le rapport est conforme aux lignes directrices EURHO-GR®



DELPHIS détient la propriété intellectuelle du référentiel EURHO-GR®, qui a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI. Seuls peuvent utiliser le référentiel et le présent outil les organismes y ayant été autorisés par DELPHIS.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL EURHO-GR® FR - EXERCICE 2017

CONTEXTE

N°	Nom de l'indicateur	2015	2016	2017	Unités
0.1	Patrimoine total	33 026	33 609	34 589	logements
	Logements locatifs	31 596	32 215	33 041	logements
	Structures collectives (foyers, CHRS, résidences autonomie, etc.)	1 430	1 394	1 548	Eq-logements
	Répartition des logements locatifs par catégorie				
	“Très social”	3,24	3,41	3,68	%
	“Social”	84,78	83,07	81,93	%
	“Social Intermédiaire”	9,24	10,10	10,57	%
	“Intermédiaire”	1,87	2,29	2,45	%
	Locatif non conventionné à loyers maîtrisés	0,81	1,00	1,28	%
	Logements financés en PSLA	0,05	0,13	0,08	%
	Répartition des logements locatifs par type				
	Type 1	6,30	6,24	6,29	%
	Type 2	18,17	18,26	18,45	%
	Type 3	36,26	36,22	36,21	%
	Type 4	30,79	30,59	30,33	%
	Type 5	8,02	8,22	8,25	%
	Type 6 et plus	0,46	0,47	0,47	%
	Répartition des logements locatifs par période de construction				
	Avant 1949	7,34	1,73	7,13	%
	Entre 1949 et 1974	45,15	59,18	47,49	%
Entre 1975 et 2004	39,13	36,67	34,71	%	
Après 2004	8,38	2,43	10,68	%	
0.2	Logements en habitat collectif	97,70	97,47	97,43	% du parc
0.3	Logements situés en zones urbaines prioritaires	34,53	32,77	32,59	% du parc
	Logements situés sur des territoires n'ayant pas atteint le taux exigible de logements sociaux (facultatif)	-	-	-	% du parc
0.4	Chiffre d'affaires total (hors charges récupérables)	151 554	162 098	164 328	k€
	Chiffre d'affaires issu des loyers (hors charges récupérables)	131 911	135 213	141 016	k€
0.5	Effectif total moyen	461,14	465,00	469,43	ETP
0.6	Part des ménages recevant une aide au logement	57	51	50	% ménages
0.7	Part des titulaires de bail de plus de 65 ans	23	23	24	% ménages
0.8	Nombre d'attributions dans l'année	2996	2417	2359	attributions

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. NA Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



Les indicateurs ci-dessous reflètent les efforts, la performance et l'impact de l'organisme en matière sociale, en particulier au regard des attentes **des habitants et collectivités**. Ils renvoient aux Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du **Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux** et aux Questions centrales « **Questions relatives aux consommateurs** » et « **Communautés et Développement local** » de la norme **ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale**. Les correspondances avec l'article R225-105-1 du Code de Commerce relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales sont indiquées ci-dessous.

SOC 1. CONTRIBUTION À L'OFFRE DE LOGEMENTS ET AU CADRE DE VIE DES TERRITOIRES

Corr Art. R.225-105-1 : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

SOC 1.1

Croissance de l'offre	2015	2016	2017	Unités
Croissance de l'offre de logements locatifs	1,91	1,96	2,56	%
Croissance de l'offre en structures collectives	12,51	-2,52	11,05	%
Nombre de logements neufs livrés ou acquis	677,00	442,00	586,00	logements
Nombre de logements anciens acquis	283,00	654,00	325,00	logements

SOC 1.2

	2015		2016		2017		Unités
	Nombre	m²	Nombre	m²	Nombre	m²	
Répartition des logements livrés et acquis dans l'année Par type (nombre et surface moyenne)							
TI	28	33	79	26	61	30	
TII	182	45	241	46	239	44	
TIII	275	64	388	64	334	62	
TIV	245	80	254	79	196	81	
TV	71	94	154	102	80	94	
TVI et plus	0	0	8	121	1	114	
Répartition par catégorie¹							
« Très social »	-		104		123		logements
« Social »	-		413		394		logements
« Social Intermédiaire »	-		331		379		logements
« Intermédiaire »	-		179		15		logements
Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	-		69		0		logements

1. « Très social » : PLAI ou équivalents ; « Social » : PLUS ou équivalents ; « Social intermédiaire » : PLS ou équivalents ; « Intermédiaire » : PLI ou équivalents.
(Voir les équivalences définies par la CUS)

SOC 1.3

Production en accession sociale	2015	2016	2017	Unités
Logements neufs livrés	0	0	0	
Logements neufs livrés en location-accession	0	31	30	

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

SOC 1.4

Part du parc locatif adapté aux personnes âgées et/ou handicapées	2015	2016	2017	Unités
Part de logements conformes à la réglementation PMR	0,01	0,01	0,01	%
Part de logements adaptés au vieillissement labellisés ou certifiés	0,00	0,00	0,00	%
<i>Labels / certifications concernés</i>	-			
Part des autres logements adaptés au handicap ou au vieillissement	0,28	0,29	0,32	%
<i>Caractéristiques des logements concernés</i>				

SOC 1.5

Offre spécifique en structures collectives	2015	2016	2017	Unités
Etudiants (rés. universitaires)	1991	1998	1990	Places
Personnes âgées autonomes	48	131	131	Places
Personnes âgées dépendantes	684	601	630	Places
Personnes handicapées	61	61	61	Places
Ménages en situation de fragilité (CHRS, rés. Sociales...)	213	213	301	Places
Travailleurs (FJT, FTM)	228	228	229	Places
Autres (CADA, logements pour saisonniers, etc.)	77	77	77	Places
Total	3302	3309	3419	Places

SOC 2. RÉPONSE AUX ATTENTES ET BESOINS DES LOCATAIRES ET ACCEDANTS

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

SOC 2.1

Niveau moyen des loyers	2015	2016	2017	Unités
Ensemble du parc				
Parc « Très social »	5,59	5,31	5,46	€/m ² Shab
Parc « Social »	5,56	5,16	5,45	€/m ² Shab
Parc « Social Intermédiaire »	7,46	7,47	7,70	€/m ² Shab
Parc « Intermédiaire »	8,36	8,67	8,83	€/m ² Shab
Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	10,01	8,86	8,37	€/m ² Shab
Logements neufs livrés ou acquis dans l'année				
Parc « Très social »	5,79	5,31	5,55	€/m ² Shab
Parc « Social »	6,06	6,36	6,10	€/m ² Shab
Parc « Social Intermédiaire »	7,37	8,91	8,40	€/m ² Shab
Parc « Intermédiaire »	na	na	7,40	€/m ² Shab
Logements non conventionnés à loyers maîtrisés	9,56	9,64	10,95	€/m ² Shab

SOC 2.2

Taux d'effort moyen des ménages entrants (attributions de l'année)	2015	2016	2017	Unités
Ménages aux ressources < 60% des plafonds	-	-	29,13	%
Ménages aux ressources > 60% des plafonds	-	-	25,94	%

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

SOC 2.3

	2015	2016	2017	Unités
Evolution globale du montant des loyers²	0,02	0,06	0,00	%

2. Augmentation globale des loyers décidée par le Conseil, différente de la variation individuelle de chaque loyer.

SOC 2.4

	2015	2016	2017	Unités
Evolution du montant des charges locatives payées par les locataires	4,77	-		€/m ² Shab
Evolution du montant des charges locatives payées par les locataires hors énergie	2,07	-		€/m ² Shab

La régularisation des charges sur 2017 est en cours il y a toujours une année de décalage 2016 viens d'être terminée car du retard a été pris en 2017

SOC 2.5

Personnel contribuant à l'accompagnement social³, dont :	2015	2016	2017	Unités
Médiateur(rice)	na	na	na	ETP
Conseiller(e) social(e) ou en économie sociale et familiale	4	4	3	ETP
Chargé(e) de pré-contentieux	12	12	13	ETP
Chargé(e) de contentieux	9	7	8	ETP
Chargé(e) de recouvrement	na	na	na	ETP
Autre	na	na	na	ETP

3. Personnel contribuant à hauteur de 50% au moins de son temps à de l'accompagnement individualisé de ménages en situation de fragilité.

SOC 2.6

	2015	2016	2017	Unités
Nombre de plans d'apurement en cours au 31 décembre	866	734	1 277	plans d'apurement
Nombre de plans d'apurement ouverts entre le 01/01 et le 31/12 (facultatif)	-	-	-	plans d'apurement

L'augmentation importante des plans d'apurement entre 2016 et 2017 est en partie liée à l'augmentation de nombre de dossiers en impayé (près de 30%).

Par ailleurs, suite à des sollicitations de la CAF et à une vigilance managériale, de nombreux plans d'apurement ont été mis en place (+ 543 entre 12/2016 et 12/2017) afin d'éviter le nombre d'expulsions (stable entre 2016 et 2017).

SOC 2.7

Taux de mutations internes	2015	2016	2017	Unités
Total	13,02	18,37	15,47	% des attributions
Mutations internes dues à des démolitions ou travaux nécessitant un relogement	na	na	na	% des attributions

Demande aux commerciales 1/4 en mutation à compter de mai 2017 afin d'augmenter le taux et d'approcher les 20%.

A noter que le taux de 2016 est de 14% et non 18,4%, ce qui fait apparaître une progression passant de 14% à 16%.

SOC 2.8

Soutien à l'accès à la propriété	2015	2016	2017	Unités
Logements existants vendus à des particuliers	76	69	71	logements
dont : Logements vendus à des locataires de l'organisme	35	31	32	logements
Logements vendus avec une garantie de rachat et relogement	35	31	32	logements

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

SOC 3. CONTRIBUTION À LA MIXITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ; partenariats et mécénat.

SOC 3.1				
Profil socioéconomique des ménages entrants (attributions de l'année)	2015	2016	2017	Unités
Age du titulaire du bail				
- de 25 ans	10,08	12,37	16,74	%
25-39 ans	46,16	47,08	41,37	%
40-59 ans	33,85	30,29	30,10	%
60-74 ans	6,98	8,07	9,50	%
75 ans et +	2,94	2,19	2,29	%
Ressources des ménages				
< 60% du plafond de ressources	73,20	75,85	77,11	%
comprises entre 60 et 100% du plafond de ressources	21,80	18,44	17,80	%
> 100% du plafond de ressources	5,01	5,71	5,09	%
Composition des ménages				
Personne seule	37,75	38,87	41,80	%
Famille monoparentale	17,16	21,19	18,57	%
Couple sans enfant	14,09	13,55	14,88	%
Couple avec enfant(s)	29,41	23,63	20,69	%
Autre configuration (cohabitation, colocation...)	1,60	2,75	4,07	%

SOC 3.2				
Soutien financier aux projets locaux	2015	2016	2017	Unités
portés par les associations de locataires	46 447	47 238	48 297	€
portés par d'autres associations	0	0	0	€

SOC 3.3				
Locaux mis à disposition d'associations	2015	2016	2017	Unités
Associations de locataires	16	22	20	locaux
Autres associations	28	38	37	locaux

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

SOC A. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES LOCATAIRES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Le Pôle social composé de 3 Equivalents temps plein et 1 responsable de service apporte aux différents services son expertise sociale nécessaire pour traiter des situations particulières. Cette équipe accompagne des locataires en situation de fragilité.

339 ménages ont bénéficié d'un accompagnement de six mois ou plus soit à l'entrée dans leur logement pour aider les ménages à bien s'approprier leur logement soit dans le cadre de leur maintien. Les objectifs de ces suivis sont de permettre aux ménages de retrouver leur autonomie dans la gestion administrative et financière mais également pour certains ménages de travailler sur l'entretien et/ou leur problématique occupation du logement.

Pour d'autres ménages, nous travaillons en partenariat avec des associations. Fin décembre, nous avons 181 (contre 125 en 2016) Contrats de location en cours avec des associations dont 49 ont été signés dans le cadre du dispositif du bail glissant.

Dans le cadre des impayés de loyer, les conseillères apportent un soutien important aux ménages pour les aider à rétablir leur situation financière.

L'année 2017 a été marquée par une forte mobilisation de l'équipe pour solliciter l'association ADEL créée par les structures du Groupe Amallia (devenu Action Logement) dont Alliade Habitat pour venir en aide à nos locataires en difficulté. Le fonds est abondé par chacune des structures qui accordent des aides à hauteur du montant de son abondement. C'est ainsi que 48 demandes ont été présentées contre 33 en 2016 : 69 % des demandes concernaient des demandes de remises gracieuses de dettes, 19 % des aides financières pour réaliser des travaux dans le logement, 12 % des aides étaient sollicitées soit pour des achats de mobilier de 1ère nécessité, pour aider au paiement du dépôt de garantie ou pour des régularisations de charges ou des frais de déménagement trop importants pour les ménages. Le montant total des aides accordées s'est élevé à 39990.42€.

Etablir une relation de confiance, travailler sur la priorisation des dépenses, sur la compréhension et l'acceptation par le ménage de ses difficultés voire de ses échecs sont des démarches qui représentent parfois un travail de longue haleine avant que la situation se redresse et que les ménages retrouvent une autonomie dans la gestion administrative et financière.

SOC B. GESTION DE PROXIMITÉ ET PROGRAMMES DE COHÉSION SOCIALE

Alliade Habitat est engagé dans les dispositifs de gestion urbaine des quartiers sur les communes de Lyon, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Saint-Fons, de Givors, de Grigny, de Bron, de Décines-Charpieu, de Saint-Priest, de Villeurbanne, et sur les quartiers de Saint-Etienne. Plus de 30% de son patrimoine est en Quartier Prioritaire Ville (QPV). Sur ces quartiers, Alliade Habitat a mis en place une gestion adaptée avec 67 résidences disposant d'un gardien, encadré par un Responsable Clients présent sur site très régulièrement.

Outre les accueils de directions, 8 accueils de proximité, sont implantés au cœur des quartiers répondant à l'ensemble des demandes de nos clients. Des agents de développement déploient des actions dont les objectifs sont de renforcer le lien social, de favoriser la dynamique locale, d'améliorer le vivre ensemble et la tranquillité dans les résidences.

Notre démarche a pour objectif d'apporter des réponses précises en coproduction avec les habitants et les partenaires locaux sur des sujets comme celui de l'entretien des espaces communs, la tranquillité et la sécurité des usagers, et le lien social nécessaire à la qualité de vie sur les quartiers. À partir de diagnostics partagés, les collaborateurs d'Alliade habitat analysent les usages et pointent les dysfonctionnements sur les résidences. Des projets de sites sont ainsi mis en œuvre et permettent de valoriser des actions qui répondent aux attentes des locataires et des partenaires ainsi qu'aux enjeux des territoires. Des procédures décrivent l'accompagnements social, l'animation des résidences et la gestion des troubles et de la tranquillité dans le process visant l'amélioration de la vie en collectivité.

SOC C. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES LOCATAIRES

En matière de prévention, une veille systématique et périodique des installations de production d'eau chaude sanitaire collective est confiée à nos prestataires chauffagistes, afin de contrôler la qualité de l'eau et en particulier le respect des normes sanitaires concernant les légionnelles.

Un expert interne à l'entreprise est en charge du contrôle de cette mission préventive. D'autre part, nous équipons l'ensemble de notre parc de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF). Notre engagement en la matière va au-delà de l'obligation réglementaire, puisque nous procédons à leur installation dans chacun de nos logements par des entreprises qualifiées. De plus, dans l'objectif de garantir une meilleure pérennité de l'équipement et de limiter la charge d'entretien par les locataires, les détecteurs installés sont munis de piles garanties 10 ans. Une vérification systématique du fonctionnement de l'équipement est assurée par notre personnel à la rotation.

En matière curative, nous sommes dotés d'une procédure interne validée par l'Agence Régionale de Santé. Celle-ci garantit la maîtrise du protocole convenant à la situation constatée.

Concernant enfin la tranquillité et la sécurité des locataires dans les parties communes et les espaces extérieurs des résidences, nous participons à un groupement de commandes inter-bailleurs sur les quartiers en QPV destiné au déploiement d'agents de sécurité dont la mission est de veiller au respect du règlement intérieur dans les immeubles. Ce dispositif prévoit plusieurs niveaux d'intervention allant de la veille résidentielle légère à l'opération plus massive de "reprise en main". L'efficacité du service repose largement sur l'appropriation de celui-ci par les locataires, qui peuvent signaler anonymement un problème de sécurité ou un trouble manifeste. La mise en place du dispositif est donc systématiquement précédée de réunions avec les locataires pour leur en présenter les objectifs et le fonctionnement. Le financement de ce service est volontairement sans impact pour les charges des locataires, car pris en charge dans le cadre du dispositif d'exonération de TFPB pour les QPV et sur les fonds propres d'Alliade Habitat.

En ce qui concerne la médiation proprement dite, nous avons recours à des structures qualifiées pour assurer celle-ci et traiter des situations de conflits de voisinage ou analyser des contextes d'occupation d'allées où le dispositif de sécurité évoqué plus haut s'avère inadapté. Leurs modes d'intervention sont multiples (présence quotidienne de médiateurs sur le terrain, ou rencontres individuelles sur rendez-vous) et contribuent au-delà de la sécurisation des immeubles à la mise en œuvre d'actions de prévention, en assurant par exemple le lien entre des structures d'insertion et des jeunes en rupture scolaire. Ces actions sont assurées par des structures partenaires (ALTM et AMELY).



Les indicateurs ci-dessous renvoient aux indicateurs-clés des Finalités 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources) et 4 (Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère) du **Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux**, ainsi qu'aux indicateurs environnementaux des lignes directrices du secteur de la construction et l'immobilier de la **Global Reporting Initiative (GRI)**. Ils correspondent à la question centrale sur l'environnement de **la norme ISO 26000** sur la Responsabilité Sociétale. Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

ENV 1 : LIMITATION DES IMPACTS DU PARC ET DE SON OCCUPATION

Corr. Art. R.225-105-1: Consommation d'énergie; Rejets de gaz à effet de serre ; Consommation d'eau.

ENV 1.1				
Classement énergétique du patrimoine*	2015	2016	2017	Unités
A bâti très performant	0,66	1,00	1,01	%
B 51-90 kWh/m ² /an	8,01	7,95	7,37	%
C 91-150 kWh/m ² /an	25,87	24,90	24,28	%
D 151-230kWh/m ² /an	36,86	36,55	34,45	%
E 231-330 kWh/m ² /an	22,91	23,07	21,51	%
F 331-450 kWh/m ² /an	2,51	2,64	2,76	%
G bâti énergivore	0,13	0,16	0,08	%
Données non disponibles	3,05	3,74	8,55	%
Classement du patrimoine selon les émissions de gaz à effet de serre*				
< 6 kg CO ₂ /m ² /an	0,79	0,77	2,30	%
6-10 kg CO ₂ /m ² /an	5,00	4,95	6,14	%
11-20 kg CO ₂ /m ² /an	14,23	13,56	9,14	%
21-35 kg CO ₂ /m ² /an	26,95	25,91	25,50	%
36-55 kg CO ₂ /m ² /an	31,64	31,52	30,20	%
56-80 kg CO ₂ /m ² /an	18,57	18,40	16,90	%
> 80kg CO ₂ /m ² /an	1,07	1,15	0,97	%
Données non disponibles	1,74	3,74	8,86	%
Logements récents (< 5 ans)				
Performance énergétique*				
Moyenne	-	72	80	kWh/m ² /an
Médiane	-	59	61	kWh/m ² /an
Emissions de gaz à effet de serre*				
Moyenne	-	13	13	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an
Médiane	-	13	13	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an
Patrimoine locatif total				
Performance énergétique*				
Moyenne	-	185	150	kWh/m ² /an
Médiane	-	170	128	kWh/m ² /an
Emissions de gaz à effet de serre*				
Moyenne	-	34	28	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an
Médiane	-	29	32	kg d'équiv. CO ₂ /m ² /an

*Source: diagnostics de performance énergétique

Les données ont été mise à jour et actualisées au 16 mai 2018. Le patrimoine ancien acquis n'a pas forcément de DPE en cours de validité.

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

ENV 1.2

Part des logements alimentés en énergies renouvelables¹ (tout ou partie)	2015	2016	2017	Unités
Par une technologie dédiée (solaire, etc.)	10,31	10,77	10,06	%
Logements reliés à un chauffage urbain	11,68	12,79	13,11	%
Logements couverts par des contrats spécifiques avec les fournisseurs d'énergie	36,33	35,63	29,76	%

1. Un même logement peut être alimenté en énergies renouvelables par différentes sources

Chaufferie Urbaine Lyon Le mix énergétique est : UTVE 61% , 18% Gaz , 21% cogénération
 Chaufferie Urbaine Duchere Le mix énergétique est : 66% biomasse (bois), 34% gaz,, 1% Fioul
 Chaufferie Urbaine Vaulx en velin Le mix énergétique est :63% biomasse (bois) , 10% gaz ,26% cogénération
 Chaufferie Urbaine de Givors 100% gaz
 Chaufferie urbaine Venissieux Le mix énergétique est :42% biomasse (bois) , 34% gaz ,15% cogénération 9% Bio-combustible
 Chaufferie urbaine St Etienne Le mix énergétique est : 76% biomasse , 24% gaz
 Chaufferie urbaine de Firminy Le mix énergétique est : 28% biomasse (bois), 8% gaz , 39% cogénération,10 Fioul ,25% Biogaz

Bois 428 logements
 Pompe à chaleur absorption gaz 40 logements
 Photovoltaïque 9 logements collectif
 Solaire 1031 logements collectif
 Cogénération 1659 logements collectif
 Granule 53 logements collectif
 Chauffage Urbain 4333 logements dont 3810 raccordés sur de l'ENR
 Solaire 105 logements individuel

ENV 1.3

	2015	2016	2017	Unités
Consommations d'eau sur le patrimoine	na	0,87	1,20	m ³ /m ² /an
Part du parc couverte par la mesure des consommations d'eau	na	54,06	54,78	%

Attention les données ne sont que sur une partie du patrimoine car pour une partie des logements l'eau n'est pas collective mais individuelle. Ratio moyen peut être significatif et difficile à calculer pour un prestataire comme Techem avec ses 22 500 compteurs installés.

ENV 1.4

Part de logements équipés de dispositifs hydro-économiques²	2015	2016	2017	Unités
Nombre d'installations de récupération d'eau de pluie	98,13	97,85	100,00	%
	1,00	1,00	1,00	installations

2. Seuls sont comptabilisés les logements dont les robinets, les chasses d'eau et les douches sont équipés de dispositifs hydro-économiques.

ENV 2 : LIMITATION DES IMPACTS DES MODES DE PRODUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

Corr Art. R.225-105-1: Politique générale en matière environnementale; Pollution et gestion des déchets ; Consommation d'énergie ; Rejets de gaz à effet de serre.

ENV 2.1

Part de logements livrés ayant fait l'objet d'un label ou d'une certification environnementale	2015	2016	2017	Unités
Logements neufs	99,05	63,59	57,99	% des livraisons
Nom des labels/certifications	BBC, RT 2012 -10 ET +10, charte de chantier à faibles nuisances			
Logement réhabilités	28,26	77,15	24,13	% des livraisons
Nom des labels/certifications	BBC efficacité rénovation			

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

ENV 2.2

	2015	2016	2017	Unités
Opérations livrées conformes aux critères de « chantiers à faibles nuisances »	57,86	-	59,04	% des opérations

Les opérations de construction neuve et de réhabilitation confiées au GIE Alliadé Développement Immobilier font l'objet d'une charte de chantier à faibles nuisances à notre initiative. Les VEFA par contre sont gérées par les promoteurs.

ENV 2.3

Emissions de CO2 liées aux déplacements³	2015	2016	2017	Unités
Total des émissions de CO2 des déplacements professionnels quotidiens	170,01	96,10	106,03	t. de CO2
Nombre de véhicules de service	106,00	90,00	95,00	véhicules
Niveau moyen d'émissions des véhicules de service	120,20	118,00	112,38	g. de CO2/km
Nombre de véhicules de fonction	15,00	11,00	12,00	véhicules
Niveau moyen d'émissions des véhicules de fonction	112,90	122,80	109,67	g. de CO2/km

3. L'indicateur ENV 2.3 est calculé sur la base des informations fournies par les constructeurs sur les émissions des véhicules.

Plus de véhicules et de trajets entre 2017 ET 2018 d'où l'augmentation totale des émissions de CO2

ENV 2.4

Sites fonctionnels (hors loges de gardiens)	2015	2016	2017	Unités
Consommation énergétique moyenne	123	86	93	kWh/m ² /an
Emissions moyennes de gaz à effet de serre	-	-	-	kg d'équiv. CO2/m ² /an

Source et périmètre couvert par la mesure sur les sites fonctionnels

ENV. ENCARTS DESCRIPTIFS

ENV A. SENSIBILISATION DES LOCATAIRES

Le projet CIVIGAZ s'est étendu à de nouvelles communes en 2017. Il a permis de sensibiliser encore bon nombre de locataires aux économies d'énergie notamment sur l'utilisation des thermostats pour les chaudières individuelles.

ENV B. SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ENVIRONNEMENT DES SALARIÉS ET DES FOURNISSEURS

En 2017 nous avons formé en lien avec le cabinet ALTERACTIVE l'ensemble des collaborateurs qui passent des commandes ou des marchés aux achats responsables. L'encadrement a également été formé. Nous avons également sensibiliser l'ensemble de nos gardiens à la démarche RSE et aux gestes éco responsables.

ENV C. MESURES DE PRISE EN COMPTE ET DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Alliadé Habitat poursuit dans sa démarche de gestion écologique de ses espaces verts :

- Gestion différenciée : découpage des espaces extérieurs en différentes zones qui seront gérées avec une fréquence et des techniques différentes,
- Gestion "zéro phyto" : suppression des produits phytosanitaires (engrais, herbicides, insecticides, anti germinatifs) ce qui nous permet d'éviter la pollution des sols et des eaux de ruissellement, les impacts sur la santé humaine et la destruction de la faune et la flore,
- Paillage : le jardinier de la régie espaces verts recouvre le sol de matériaux organiques (broyas de déchets verts, copeaux de bois...) qui vont protéger le sol des rayons du soleil et ainsi retenir l'humidité, empêcher l'herbe de pousser ce qui évite de devoir désherber et nourrir le sol en se décomposant.

Enfin, dans le cadre des derniers aménagements d'espaces extérieurs, nous avons géré les eaux pluviales de surfaces avec des systèmes de noues et de bassins pour réduire les zones imperméabilisées au maximum grâce à des matériaux drainants ainsi permettre à l'eau de retrouver les nappes phréatiques.

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



Les indicateurs ci-dessous renvoient aux questions centrales « Loyauté des pratiques » et « Communautés et le Développement local » de la **norme ISO 26000**, et à la Finalité 3 du **Référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux** (Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables). Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

ECO 1 : PÉRENNITÉ ET DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISME ET DE SON PATRIMOINE

ECO 1.1	2015	2016	2017	Unités
Autofinancement net rapporté aux loyers	14,76	17,73	14,14	% des loyers

ECO 1.2	2015	2016	2017	Unités
Effort annuel moyen en maintenance, entretien et réhabilitation du parc de logements	2 029	2 057	2048	€/lgt

ECO 1.3	2011-2015	2012-2016	2013-2017	Unités
Effort annuel moyen en production et acquisition du parc de logements				
Investissement annuel moyen	79 321 773	87 333 036	109 290 354	€
Par logement acquis ou produit	118 535	115 649	128 941	€/logement

La différence entre ECO1/3 et ECO 1/4 viens du fait qu'en ECO1/4 il s'agit de livraisons comptables alors qu'en ECO1/3 nous sommes sur des livraisons réelles.

ECO 1.4	2015	2016	2017	Unités
Équilibre financier moyen des opérations				
Croissance du parc				
Fonds propres	18,13	16,17	21,74	%
Emprunts	69,39	70,64	72,56	%
Subventions	12,48	13,19	5,71	%
Montant moyen de fonds propres investis par logement neuf	22 816,53	24 260,53	34 726,47	€/logement
Amélioration du parc				
Fonds propres	33,26	35,26	3,45	%
Emprunts	59,47	63,40	84,06	%
Subventions	7,27	1,34	12,49	%

La différence entre ECO1/3 et ECO 1/4 viens du fait qu'en ECO1/4 il s'agit de livraisons comptables alors qu'en ECO1/3 nous sommes sur des livraisons réelles.

ECO 1.5

Taux de vacances au 31/12	2015	2016	2017	Unités
Total	6,06	5,48	5,93	% du parc
dont :				
Moins de 3 mois en exploitation	1,20	1,29	1,35	% du parc
Plus de 3 mois en exploitation	1,72	1,61	1,87	% du parc
Taux de vacances techniques	3,15	2,58	2,71	% du parc
Taux de logements neutralisés définitivement	1,29	0,38	0,48	% du parc

1. Vacances techniques : logements « hors exploitation », soit pour cause de travaux importants, soit en attente de vente ou de démolition (« logements neutralisés définitivement »)

ECO 2 : IMPACT ECONOMIQUE ET RELATIONS EQUILIBREES AUX FOURNISSEURS

Corr Art. R.225-105-1: Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ; sous-traitance et fournisseurs.

ECO 2.1

Répartition de la valeur créée par l'activité : montants versés, par catégorie de parties prenantes	2015	2016	2017	Unités
Salariés	18 168	18 897	19 043	k€
Fournisseurs et prestataires	233 123	282 102	222 533	k€
Administrations fiscales	21 287	21 852	21 413	k€
Banques	14 297	12 505	12 988	k€
Actionnaires	972	2 185		k€
Etat (Cotisations à des fins redistributives)	2 513	3 852	3 314	k€

ECO 2.2

	2015	2016	2017	Unités
Heures d'insertion générées par l'activité économique	33 042	33 996	33 886	Heures

ECO 2.3

Nombre et typologie des partenaires économiques	2015	2016	2017	Unités
Nombre de fournisseurs et prestataires	745	707	1 880	entreprises
Part d'entreprises locales*	90,74	91,65	87,50	%

* entreprises dont l'adresse de facturation est située en région Auvergne Rhône Alpes

ECO 2.4

	2015	2016	2017	Unités
Délai moyen de paiement des fournisseurs	30	30	30	jours
Part de factures payées dans les délais (facultatif)	79,36	82,15	76,90	%

ECO. ENCARTS DESCRIPTIFS

ECO A. POLITIQUE ET PRATIQUES D'ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre de notre politique d'achats nous avons finalisé le référentiel "achats responsables" en lien avec d'autres bailleurs sous le pilotage de DELPHIS. Nous avons rédigé une charte éthique validée par le comité de direction et présentée à l'ensemble du personnel Alliade Habitat et l'ensemble des GIE.

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information



Les indicateurs ci-dessous renvoient notamment aux indicateurs des lignes directrices de la **Global Reporting Initiative (GRI) portant sur les ressources humaines et les droits de l'Homme**, et aux Questions Centrales de la **norme ISO 26000 sur les "Droits de l'Homme" et les "Relations et conditions de travail"**. Ils s'inscrivent dans les Finalités 1 (Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations) et 5 (Epanouissement de tous les êtres humains) du Référentiel national d'évaluation des **Agendas 21 locaux**. Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

HR 1 : ÉQUITÉ D'ACCÈS ET DE CONDITIONS D'EMPLOI

Corr Art. R.225-105-1: Emploi (répartition de l'effectif, rémunérations); Egalité de traitement (égalité femmes-hommes; handicap)

HR 1.1	2015	2016	2017	Unités
Répartition des effectifs par type d'emploi (effectifs en moyenne annuelle)				
CDI	97,19	92,89	94,21	% des ETP
CDD (Hors CDD de remplacement)	1,76	7,16	6,84	% des ETP
Interim	0,10	0,65	0,43	% des ETP
Contrats spécifiques				
Contrats aidés (contrat d'avenir, CUI-CAE, etc.)	5,00	3,00	5,00	salariés
Contrats d'apprentissage / de professionnalisation	3,00	1,00	2,00	salariés
Stagiaires	16,00	12,00	17,00	stagiaires

HR 1.2	2015		2016		2017		Unités
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Répartition des salariés par âge, par catégorie et par sexe au 31/12							
Nombre de salariés en CDI	205	263	203	244	210	253	salariés
Age							
< 25 ans	1	1	0	0	0	0	% des salariés
25-55 ans	37	44	38	42	36	39	% des salariés
> 55 ans	6	12	7	12	9	16	% des salariés
Catégories							
Ouvriers de maintenance / personnel de service	4	0	3	0	3	0	% des salariés
Personnel de proximité / Gardiens	31	24	33	24	32	22	% des salariés
Employés administratifs / Employés et Ouvriers	1	15	2	14	2	16	% des salariés
Agents de maîtrise	6	15	6	15	6	15	% des salariés
Cadres	2	1	2	2	2	2	% des salariés
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	0	0	0	0	0	0	% des salariés

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

HR 1.3

Contribution à l'emploi des personnes en situation de handicap	2015	2016	2017	Unités
Travailleurs handicapés employés durant l'année	22	23	28	salariés
Equivalent en ETP	19	21	24	ETP
Montant des contrats auprès d'établissements spécialisés d'aide par le travail	34	32	30	k€
Compensation versée à l'AGEFIPH *	1	0	0	k€

*si l'obligation d'emploi n'est pas remplie par les éléments ci-dessus

HR 1.4

Rémunérations annuelles brutes moyennes, par sexe et catégorie*	2015		2016		2017		Unités
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Ouvriers de maintenance / personnel de service	25,51	0,00	25,40	0,00	25,90	0,00	k€
Personnel de proximité / Gardiens	23,64	24,01	23,60	24,11	23,90	24,50	k€
Employés administratifs / Employés et Ouvriers	23,91	24,60	24,30	24,30	25,40	26,00	k€
Agents de maîtrise	31,48	29,26	31,27	29,06	31,80	30,00	k€
Cadres	55,13	47,31	49,30	46,60	50,50	48,60	k€
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	#	#	#	#	#	#	k€

*Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + primes de vacances + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...). Sont exclues les primes exceptionnelles de type départ à la retraite, médaille du travail, licenciements, etc.

HR 1.5

Ecart de rémunérations*	2015	2016	2017	Unités
Rémunération médiane	25	25	25	k€
Ratio entre les 5 plus élevées et les 5 plus faibles	3	3	4	

*Salaire brut annuel moyen (dont ancienneté) + primes de vacances + toutes autres primes directement liées à la performance ou à l'activité du salarié (primes d'objectifs, astreintes, audits internes...). Sont exclues les primes exceptionnelles de type départ à la retraite, médaille du travail, licenciements, etc.

HR 1.6

	2015	2016	2017	Unités
Avantages sociaux financés par l'employeur**	10,99	11,59	8,03	% de la masse salariale
Autres avantages sociaux				

** Avantages sociaux pris en compte : Retraite supplémentaire + Part patronale des tickets restaurants + Montant de l'intéressement et/ou montant de la participation + Montant de l'abondement dans le cadre du Plan d'Épargne Salarial + Montant de la part de la mutuelle prise en charge par l'organisme

HR 2 : EMPLOYABILITÉ ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Corr Art. R.225-105-1: Formation (politique; nombre d'heures)

HR 2.1							
Volume annuel de formation par catégorie de salariés	2015		2016		2017		Unités
	Nbre de salariés	Nbre d'heures	Nbre de salariés	Nbre d'heures	Nbre de salariés	Nbre d'heures	
Ouvriers de maintenance / personnel de service	2	18	8	75	9	172	
Personnel de proximité / Gardiens	214	1967	77	598	197	3397	
Employés administratifs / Employés et Ouvriers	69	685	84	497	75	1947	
Agents de maîtrise	85	943	96	949	100	1887	
Cadres	16	375	16	190	20	532	
Directeurs et cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	-	-	-	-	-	-	

HR 2.2							
Accès à la formation (salariés en CDI)	2015		2016		2017		Unités
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Part des salariés hommes et des salariées femmes ayant suivi au moins une formation au cours des 2 dernières années	83,41	81,75	56,65	68,03	91,90	82,61	% des salariés H/F

HR 2.3				
Recrutement et mobilité interne	2015	2016	2017	Unités
Nombre de mobilités internes dans l'année	60	33	14	mobilités
dont : nombre de promotions internes dans l'année	-	11	12	promotions
Total de postes pourvus dans l'année (recrutements externes + mobilités internes)	114	114	126	postes

HR 3 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

Corr Art. R.225-105-1: Santé et sécurité; absentéisme

HR 3.1				
Taux d'absentéisme	2015	2016	2017	Unités
Taux d'absentéisme global	8,25	9,59	10,11	%
Taux d'absentéisme dû aux AT/MP (% des jours ouvrés)	2,17	1,41	3,23	%
Nombre d'AT/MP reconnus dans l'année	51,00	76,00	93,00	AT/MP

HR 3.2				
Contribution de l'employeur au CE (% masse salariale)	2015	2016	2017	Unités
	0,78	0,76	0,71	% de la masse salariale

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. NA Information non applicable. # L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

HR A. PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET RISQUES PSYCHOLO-SOCIAUX ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans la continuité des actions engagées sur la thématique de la Qualité de Vie au Travail (QVT), des services de soutien psychologique et d'assistance sociale sont à disposition des collaborateurs. Ces dispositifs ont pour objectifs de permettre aux collaborateurs de mieux vivre les situations professionnelles et personnelles, de bénéficier d'une écoute pour apaiser les tensions au travail et au besoin être orientés vers d'autres accompagnements spécifiques.

La formation à destination des nouveaux managers a été également poursuivie en 2017, avec 20 collaborateurs formés. Elle aborde les thèmes suivants :

- préserver sa propre QVT dans des contextes de changement
- détecter et écouter des personnes en difficultés
- analyser une situation à risque (distinction causes et conséquences)
- mettre en place des solutions concrètes et adaptées
- animer la QVT au sein d'une équipe

HR B. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Aucune mesure mise en place à ce jour.



GOVERNANCE ET RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES

GOV

Les indicateurs ci-dessous renvoient aux exigences sur la "Gouvernance" et "L'implication des parties prenantes" des **lignes directrices du GRI**, ainsi qu' aux principes fondamentaux et à la question centrale "Gouvernance" de la norme ISO 26000. Le principe de dialogue avec les parties prenantes est également au fondement des **Agendas 21 locaux**. Les correspondances avec **l'article R225-105-1 du Code de Commerce**, relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales, sont indiquées ci-dessous.

GOV 1 : INSTANCES DE DÉCISION ET SYSTÈMES DE MANAGEMENT

GOV 1.1	
Evaluations/Certifications des systèmes de management	
Certification / évaluation 1	
Champ	Système de management par la qualité
Nom de la certification / de l'évaluation	NF EN ISO: 9001
Périmètre	Gestion locative sociale
Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	2010/2017
Certification / évaluation 2	
Champ	
Nom de la certification / de l'évaluation	
Périmètre	
Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	
Certification / évaluation 3	
Champ	
Nom de la certification / de l'évaluation	
Périmètre	
Année d'obtention (ou de la première évaluation) / année du dernier renouvellement (ou dernière évaluation)	

GOV 1.2				
Parité dans les instances dirigeantes	2015	2016	2017	Unités
Part de femmes en comité de direction	20,00	16,67	44,44	%
Part de femmes dans le Directoire	na	na	na	%
Part de femmes en Conseil d'Administration ou de Surveillance	17,65	11,76	11,76	%

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

GOV 2 : RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES ET PRISES EN COMPTE DE LEURS INTÉRÊTS

GOV 2.1

Satisfaction des locataires	2015	2016	2017	Unités
Date des trois dernières enquêtes	2015	2016	2017	
Taux de satisfaction globale*	71,7	71,7	68,2	%
<i>*d'après les réponses à la question :</i>	Concernant Alliage Habitat, vous en êtes : très satisfait / assez satisfait / pas du tout satisfait			

GOV 2.2

Satisfaction des salariés	2015	2016	2017	Unités
Date des trois dernières enquêtes	-	-	-	
Taux de satisfaction globale*	-	-	-	%
<i>*d'après les réponses à la question :</i>	-			

GOV 2.3

	2015	2016	2017	Unités
Nombre de conventions actives avec les associations locales	28	28	28	conventions

Raisons d'omission : - Information temporairement non collectée ou non consolidée. **NA** Information non applicable. **#** L'entreprise ne souhaite pas communiquer cette information

GOV A. ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISME

Une "éthique des achats" a été formalisée et communiquée à l'ensemble des collaborateurs et intégrée dans le parcours d'intégration. Cette charte a pour vocation de fixer les règles déontologiques concernant les achats et la relation avec les fournisseurs et de guider les acheteurs vers les procédures d'achats responsables.

Une formation sensibilisation est également intégrée au séminaire d'intégration des collaborateurs, avec une formation renforcée pour les fonctions les plus exposées à la nouvelle Loi sur les mesures de protections des données personnelles.

Un poste d'auditeur et de maîtrise des risques a été recruté en mars 2018 pour accompagner la sécurisation et le pilotage des risques.

GOV B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'année 2017 a permis la normalisation du fonctionnement d'Alliade Habitat suite à la mise en place de la nouvelle organisation en 2016. Organisation qui doit permettre à Alliade Habitat de concrétiser son ambition de devenir une ESH compétitive, agile et numérique et de répondre à la feuille de route d'Action Logement Immobilier.

Le Conseil d'administration, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique d'Alliade Habitat 2016-2018, a fixé des orientations stratégiques, à savoir :

- Développer le patrimoine,
- Renforcer la relation client,
- Organiser Alliade Habitat en véritable groupe d'ESH dont Alliade Habitat est holding,
- Réussir la transition numérique de l'entreprise.

En matière de développement, Alliade Habitat a maintenu un niveau élevé de croissance de notre parc immobilier :

- Avec une présence plus affirmée dans le pays Franco Genevois où plus de 500 logements sont en construction, en projet ou en cours de négociation.
- Avec de nouveaux publics cible comme notre engagement pour le logement des jeunes -une cible importante pour Action Logement - avec le lancement réussi de notre marque de colocation à projets citoyens « SO COLOC ».
- Avec une attention constante portée à la qualité de nos logements et le lancement en 2017 de nombreuses opérations de réhabilitation avec l'appui du prêt Haut de Bilan de la CDC bonifié par Action Logement permettant l'amélioration des performances thermiques.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2017, sa commission financière s'est réunie à deux reprises.

GOV C. RELATIONS AUX COLLECTIVITÉS ET IMPLICATION DANS LES POLITIQUES LOCALES

Le partenariat avec les collectivités locales est essentiel pour Alliade Habitat : Deux EPCI de référence (Métropole de Lyon et Saint-Etienne métropole) sont représentées au conseil d'administration. Les maires et élus des communes sont régulièrement rencontrés aux différents niveaux de l'entreprise (Direction Générale, Direction clients et territoires, notamment).

Alliade Habitat contribue à la gouvernance locale : participation active aux différentes concertations avec les collectivités, soit directement ou via l'association représentant les bailleurs sociaux (membre actif d'ABC HLM) : participation à la révision de plusieurs PLUH, membre de différents groupes de travail (Plan Climat, révision du PLU), signature de plusieurs Contrats de Mixité Sociale Etat/EPCI/Communes SRU carencées, signature d'un protocole de coopération avec l'EPORA, contribution à la convention départementale sur la l'amélioration du parc public, etc.), contribution aux accords collectifs départementaux d'attribution dans le cadre du PDALPD, participation aux instances locales de l'habitat (ILHA)

Alliade Habitat est également associée aux politiques de la ville et aux politiques foncière et d'urbanisme, en amont et dans leur mise en œuvre. Elle est partie prenante dans un grand nombre d'opérations de renouvellement urbain, est présente sur différents projets d'aménagement et contribue au renouvellement urbain à travers la rénovation de son parc, la requalification foncière de son patrimoine, la diversification de l'offre (acquisitions améliorations, vente de patrimoine, logements intermédiaires).

En matière de politique environnementale, Alliade Habitat participe aux différents dispositifs mis en place à la fois au niveau Européen (FEDER), National (thème de la transition énergétique intégré dans le PSP, convention Etat ARRA), Régional (référentiel QEB) et local (Plan climat du Grand Lyon).

GOV D. RELATIONS ET COOPÉRATION AVEC LES LOCATAIRES ET LEURS REPRÉSENTANTS

Nous avons tout au long de l'année travaillé avec les locataires élus au conseil d'administration mais aussi les associations de locataires pour mettre en place une nouvelle grille de vétusté validée par l'ensemble des participants. Un protocole d'accord a été signé. Nous avons aussi œuvré avec les associations, les gardiens et les prestataires pour travailler sur un nouveau marché multi services plus en adéquation avec les souhaits des locataires.

GOV E. DIALOGUE SOCIAL ET PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES SALARIÉS

Outre les négociations habituelles conduites avec les partenaires sociaux (NAO, intéressement, ...) tout au long de l'année, et soucieux de poursuivre un dialogue social efficace et constructif, la Direction et les partenaires sociaux ont souhaité par deux accords collectifs : d'une part, restructurer le périmètre de la représentation du personnel, en mettant en place des instances communes sur le périmètre d'une Unité Economique et Sociale : d'autre part, rappeler les règles du dialogue social et faciliter son bon fonctionnement.



NOUS SOMMES UNE ENTREPRISE
ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Alliade Habitat 
Groupe ActionLogement

173, avenue Jean Jaurès, 69364 Lyon cedex 07

www.alliadehabitat.com